



# & ÉCOLE RURALITÉ

## PLAN ACADÉMIQUE RURALITÉ

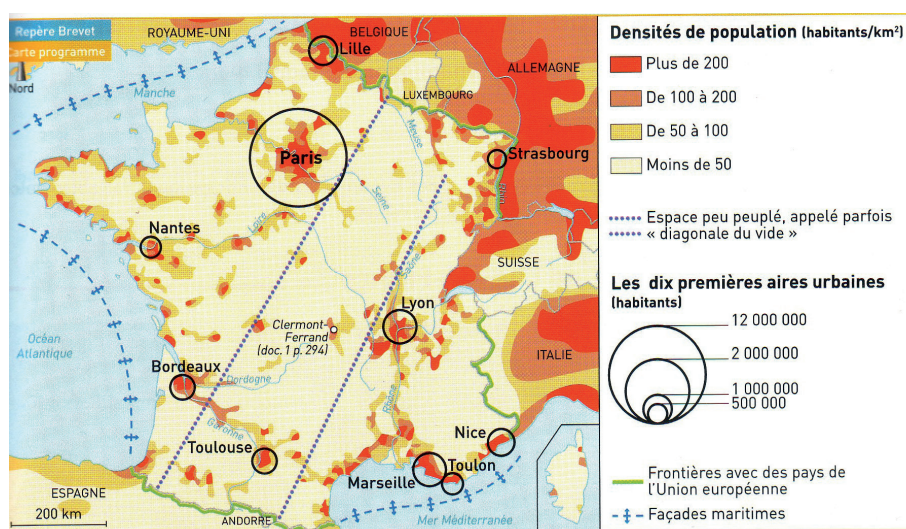
### I/ Contexte et problématique

#### 1. Quelle(s) définition(s) de la ruralité ?

Les espaces ruraux ont eu, pendant très longtemps, une vocation agricole : leur étude se confondait avec celle des campagnes, et donc au sens premier, des "champs" (agriculture et élevage). Les choses ont profondément changé avec les mutations de l'agriculture dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et le déclin de la population agricole (1,8% des actifs français en 2016 contre 36% en 1935...). Les ruraux sont donc aujourd'hui très rarement des agriculteurs.

Ce bouleversement de fond - un changement de société en fait -, la croissance de la population urbaine, le renouvellement complet des interactions rural/urbain et la diversité/complexité des recompositions rurales expliquent les débats entre géographes pour **s'accorder sur une définition des espaces ruraux** : "le caractère pluriel des campagnes explique la multiplication des zonages mais également la nécessaire mobilisation de critères économiques et d'indicateurs sociaux et symboliques pour cerner les nouvelles formes de la ruralité"<sup>1</sup>.

Les livres de géographie de 3<sup>e</sup> sont nombreux à reproduire cette carte<sup>2</sup>, ou des versions très proches, insistant sur la "diagonale du vide" :



Ainsi, la Creuse, le Cantal, l'Allier, la Nièvre, la Haute-Marne, les Ardennes... appartiennent à cette diagonale qui s'étire entre le Nord-Est et le Sud-Ouest de la France et qui se caractérise par de faibles densités, un vieillissement de la population (les plus de 60 ans représentant plus de 30% de la population contre 24,4% pour le reste de la France métropolitaine), la disparition des commerces du quotidien, de l'école.

<sup>1</sup> Les espaces ruraux en France, JEAN et RIEUTORT, 2018, page 3.

<sup>2</sup> carte extraite d'un cours de 3<sup>e</sup> en ligne : <http://histoiregeo34.canalblog.com/archives/2013/01/09/26103483.html>

"Au sein de ces campagnes, le maillage des bourgs-centres et des petites villes joue un rôle essentiel dans la permanence d'une trame suffisante d'infrastructures tertiaires indispensables au maintien de la population restante et à la préservation de l'attractivité de ces territoires"<sup>3</sup>, indique Éric Bourdessoule. Il ajoute que la présence d'un ou deux équipements phares, le collège et le supermarché, détermine la capacité de résistance des bourgs et petites villes.

Jusqu'à la note de la DEPP n°19.35 et 19.36 d'octobre 2019, la définition de la ruralité adoptée était celle de la Mission ruralité de l'inspection générale (IG), qui prenait en compte le **critère de densité** ou "degré d'urbanisation", harmonisé à l'échelle européenne, selon lequel sont considérés comme :

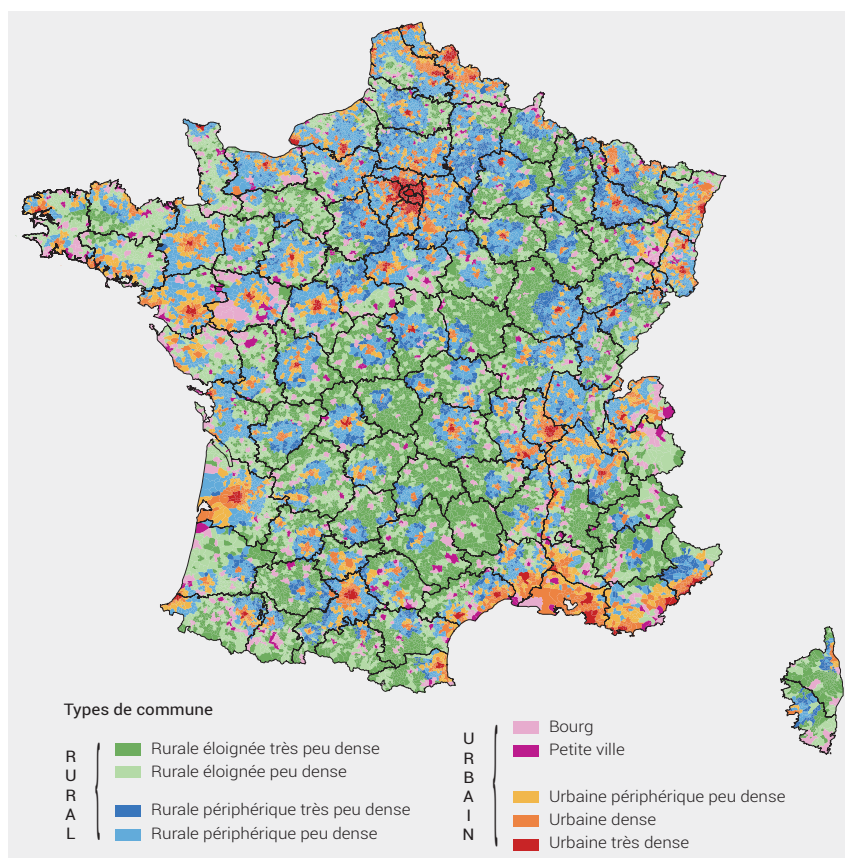
⇒ peu denses, les communes dont au moins 50% de la population vit dans des zones de densité comprises entre 25 et 300 habitants au km<sup>2</sup>, soit plus de 19 000 communes (54% des communes françaises) et 19,6 millions d'habitants (30,7% de la population française)

et

⇒ très peu denses, les communes dont au moins 50% de la population vit dans des zones d'une densité inférieure à 25 habitants au km<sup>2</sup>, soit 13 000 communes (35,6% des communes françaises) et 2,6 millions d'habitants (4,1% de la population française).

Or, toutes nos lectures nous amènent au constat suivant : "**faute d'une définition précise** des territoires ruraux scolaires et en l'absence d'un consensus sur le besoin d'une stratégie éducative dédiée à la réussite des élèves issus du milieu rural, **la ruralité est l'objet d'une politique scolaire par défaut**"<sup>4</sup>.

## 2. 2019 : vers une définition plus précise de la notion de ruralité (cf notes d'information de la DEPP n°19.35 et n°19.36)



Afin de disposer d'une caractérisation des territoires adaptée aux besoins d'étude et de pilotage du système éducatif, une typologie communale a été établie par la DEPP, distinguant notamment différents types de ruralité. Cette typologie combine 3 zonages et outils de l'INSEE. Deux d'entre eux sont de type morphologique : le zonage en unités urbaines qui s'appuie sur un critère de continuité du bâti et la grille communale de densité, définie selon la distribution de la population à l'intérieur des communes. Le troisième est un zonage de type fonctionnel, le zonage en aires urbaines et correspond à une identification de pôles et de leurs aires d'influence au sens des trajets domicile-travail.

Champ : France métropolitaine.  
Source : Insee, IGN 2018, MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.35. © DEPP

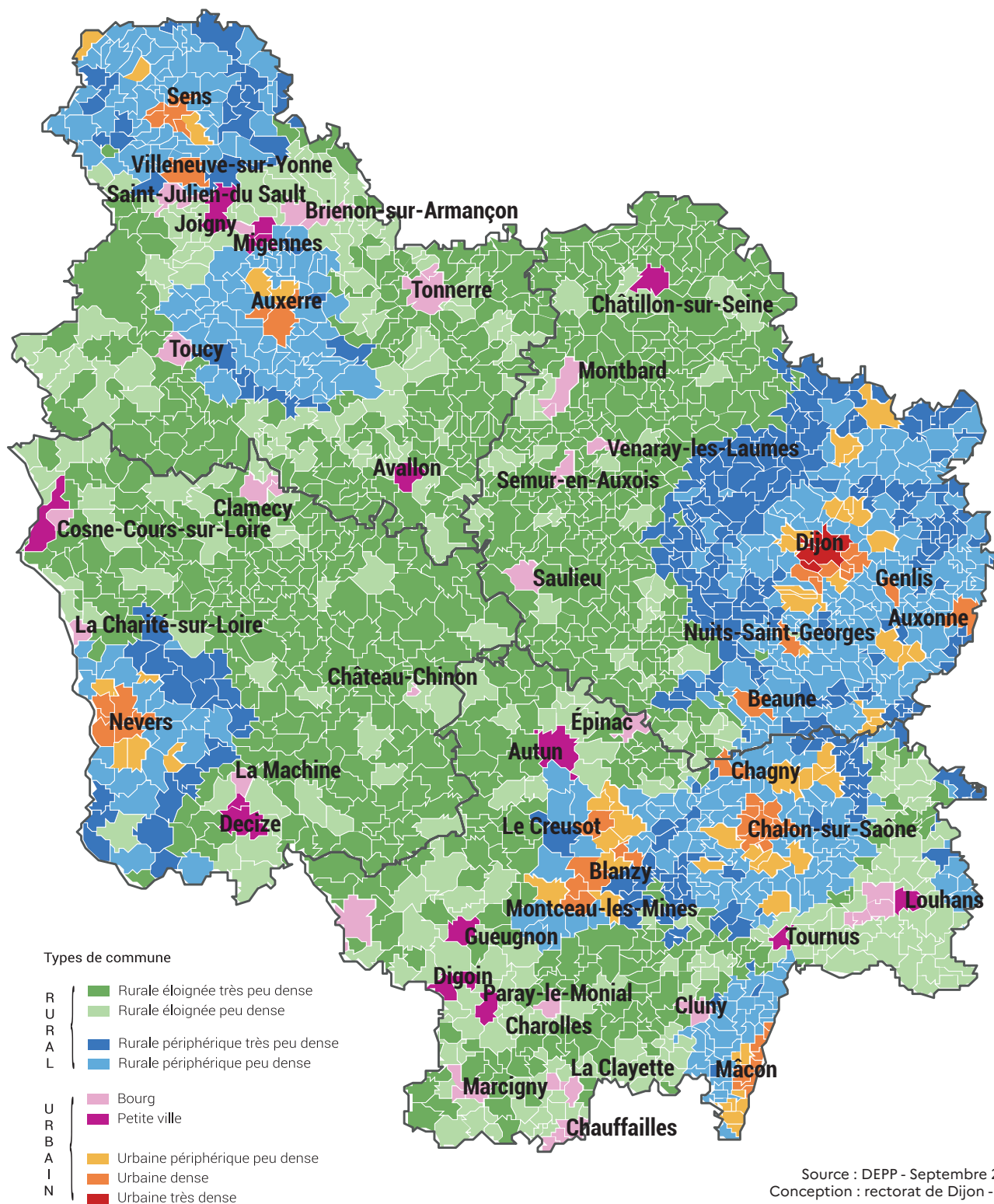
<sup>3</sup> L'espace rural français, quelle typologie ? dans *Les espaces ruraux en France*, op.cit, page 372.

<sup>4</sup> Mission ruralité, rapport d'étape numéro 2, juillet 2018, page 3.

La ruralité est ensuite déclinée selon l'appartenance des communes aux espaces sous l'influence des grands pôles urbains et leur classement dans la zone de densité : le rural éloigné peu et très peu dense, le rural périphérique peu et très peu dense.

La carte de France métropolitaine en 9 types qui en résulte, reflète la morphologie du territoire avec une surreprésentation des communes rurales très peu denses sur la diagonale Sud-Ouest et Nord-Est, ainsi que les zones montagneuses.

Au niveau de l'académie de Dijon :

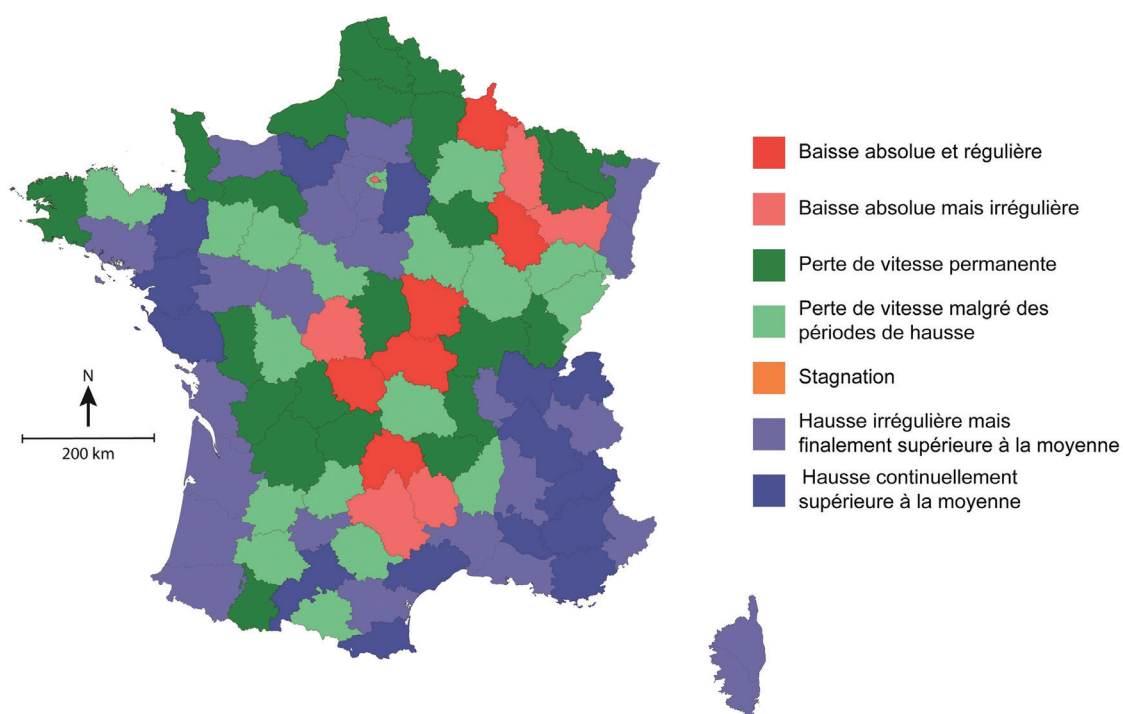


Source : DEPP - Septembre 2019  
Conception : rectorat de Dijon - SSA

Outre cette typologie des communes, la DEPP a publié dans sa note d'information n°19.36 d'octobre 2019 un autre indicateur : la mesure de l'éloignement des collèges. Cet indicateur synthétique tient compte, pour un établissement donné, du profil de résidence des élèves, de l'offre scolaire alentour ainsi que de l'offre culturelle et sportive (cf note d'information de la DEPP n°19.36).

**L'hyper-ruralité concerne particulièrement l'académie de Bourgogne, traversée par la diagonale des faibles densités<sup>5</sup> liées à la baisse continue de la population :**

Typologie des trajectoires de croissance démographique des départements français entre 1968 et 2009



Croissance démographique : des dynamiques variées au niveau des départements.

<sup>5</sup>Carte tirée du dossier Géo-confluences, ENS Lyon : Les espaces ruraux et périurbains en France : populations, activités, mobilités.



### 3. École et ruralité : premiers éléments de constat et hypothèses

Au cœur des communes, l'école rurale constitue depuis le XIX<sup>e</sup> siècle à la fois un idéal - celui de l'éducation pour tous, dans chaque village - mais aussi aujourd'hui un repoussoir, puisqu'elle est souvent accusée de limiter les horizons culturels, de tolérer, sinon d'encourager, le repliement, et de participer ainsi à l'inégalité des chances scolaires<sup>6</sup>.

Or, l'exode rural largement entamé au XIX<sup>e</sup> siècle s'est poursuivi dans les années 60 et s'est traduit dans les années 1980 par des fermetures de classes, puis d'écoles et bientôt de collèges. Dès lors, une question revient régulièrement : **les élèves ruraux sont-ils défavorisés ?**

En 1995, la DEPP et les inspections générales mènent une enquête très approfondie sur le système éducatif en milieu rural. Cette enquête constitue "un solide élément de référence permettant d'apprécier les invariants depuis près de 25 ans", comme le signale la Mission ruralité de l'IG (rapport d'étape n°2, op.cit., page 13) et met en évidence trois caractéristiques majeures :

- ⇒ Les résultats des élèves ruraux sont proches de ceux des élèves urbains à l'école primaire et à l'entrée en sixième, souvent même meilleurs (en mathématiques surtout, liés sans aucun doute à la petite taille des écoles et des classes).
- ⇒ Les résultats sont nuancés mais ne sont pas négatifs pour les classes multi-cours.
- ⇒ **La rupture entre élèves ruraux et urbains se manifeste au collège** : les orientations sont très différentes, avec une **sur-orientation des élèves ruraux vers le lycée professionnel**.

**La question est donc de savoir si ces conclusions sont toujours valables, puisque 25 années se sont écoulées depuis l'enquête DEPP-IG.**

C'est ce que le rapport de la Mission ruralité de l'IG a cherché à savoir.

**Sa synthèse est claire :**

- ⇒ L'espace rural peu dense et très peu dense n'apparaît pas en sous-réussite scolaire au regard du profil social des élèves.
- ⇒ La sous-poursuite d'études supérieures perdure.
- ⇒ Enfin, le rapport pointe un élément important : les enseignants sont plus jeunes et moins "installés" dans des écoles et collèges de plus petite taille, où ils sont donc plus isolés.

**La sous-poursuite d'études supérieure est donc bien la caractéristique durable du "rural éloigné"** (selon la typologie du rapport de la Mission ruralité, page 22) **et relève de nombreux facteurs**. Ce sont les obstacles identifiés par Salomé Berlioux et Erkki Maillard dans un ouvrage récent *Les Invisibles de la République*. Les auteurs analysent l'ensemble des difficultés vécues par les jeunes collégiens et lycéens confrontés à "l'éloignement géographique, l'absence d'équipements culturels ou universitaires proches, l'étroitesse du bassin d'emploi régional, le manque de dynamisme général du territoire ou encore le sentiment d'illégitimité de ces jeunes" (page 210). Ce constat est à l'origine de la création de leur association *Chemins d'Avenirs* qui propose un "écosystème de réussite qui associe l'éducation nationale, les familles, les entreprises et la société civile"<sup>7</sup>.

<sup>6</sup>Les élèves ruraux face à la stigmatisation des territoires, Yves ALPE et Angela BARTHES, dans *Agora débats/jeunesses*, 3/2014, numéro 68, pages 7-23

<sup>7</sup><https://www.cheminsdavenir.fr/> et voir note de la fondation Jean Jaurès, Ifop et Chemins d'Avenirs : Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie. 20 novembre 2019, <https://jean-jaures.org/nos-productions/jeunes-des-villes-jeunes-des-champs-la-lutte-des-classes-n-est-pas-finie>.

Une rupture entre élèves ruraux et urbains apparaît au niveau du collège, alors qu'au primaire et jusqu'à l'entrée en 6<sup>e</sup> les résultats restent proches<sup>8</sup>. Est-ce dû aux effets de l'isolement de ces écoles et collèges dont Salomé Berlioux parle dans son ouvrage en les qualifiant de "bulles éducatives"<sup>9</sup> ? Est-ce lié à la surreprésentation des jeunes enseignants dans les collèges ruraux, moins formés, moins stables<sup>10</sup> ? Est-on déjà dans une forme de déterminisme social qui ôte toute ambition à ce type de territoire ?

La sous-poursuite d'études n'est pas le seul problème qui se pose dans les territoires du "rural éloigné" mais cette permanence interroge au moment où l'égalité des chances est perçue comme un enjeu majeur.

Le rapport de la Mission ruralité insiste enfin sur les "phénomènes de différenciation à l'œuvre dans l'espace rural", ce qui nous renvoie aux typologies des géographes et de la DEPP déjà abordées : il y a une grande diversité de situations, qui de plus, évoluent constamment.

Et la mission pointe "la difficulté du système éducatif à identifier des différences territoriales structurelles, à intégrer les évolutions en cours et à adapter son organisation et son pilotage aux politiques territoriales"<sup>11</sup>.

Quels indicateurs et explications devons-nous mobiliser pour agir avec efficacité, en toute connaissance de cause ?

### Quelques hypothèses explicatives suggérées par le rapport de la Mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes :<sup>12</sup>

- Autocensure ? Sentiment d'illégitimité ?
- Accès à l'information ?
- Assignation à résidence / mobilités difficiles / éloignement géographique ?  
Plus grande "modestie" et plus grande proximité des choix d'orientation ?  
Choix par défaut ?
- Manque de modèles "inspirants" dans l'entourage, à l'école ?
- Enseignants peu stables dans le second degré (fort turn-over) ?  
Ou à l'inverse des "bulles éducatives" ?
- Fragilités économiques de certains territoires ? Étroitesse du bassin d'emploi régional ?  
Éloignement des opportunités
- Fracture numérique ? (fracture technique et fracture d'usage)
- Absence ou faiblesse des équipements culturels et universitaires proches pour ouvrir le champ des possibles ?

<sup>8</sup>Constatation faite dès 1995 par un rapport IG et confirmée dans le rapport d'étape de juillet 2018, pages 14 et 18.

<sup>9</sup>Salomé BERLIOUX et Erkki MAILLARD, Les Invisibles de la République, Paris 2019, Éditions Robert Laffont, chapitre 6 "Bulles éducatives", pages 73 à 84.

<sup>10</sup>Même rapport, page 13.

<sup>11</sup>Rapport Mission ruralité juillet 2018, op.cit. page 18.

<sup>12</sup> Rapport Salomé BERLIOUX, 5 mars 2020.

## II/ Opérationnalisation du plan académique

### 1. Le contexte : Dijon, académie apprenante

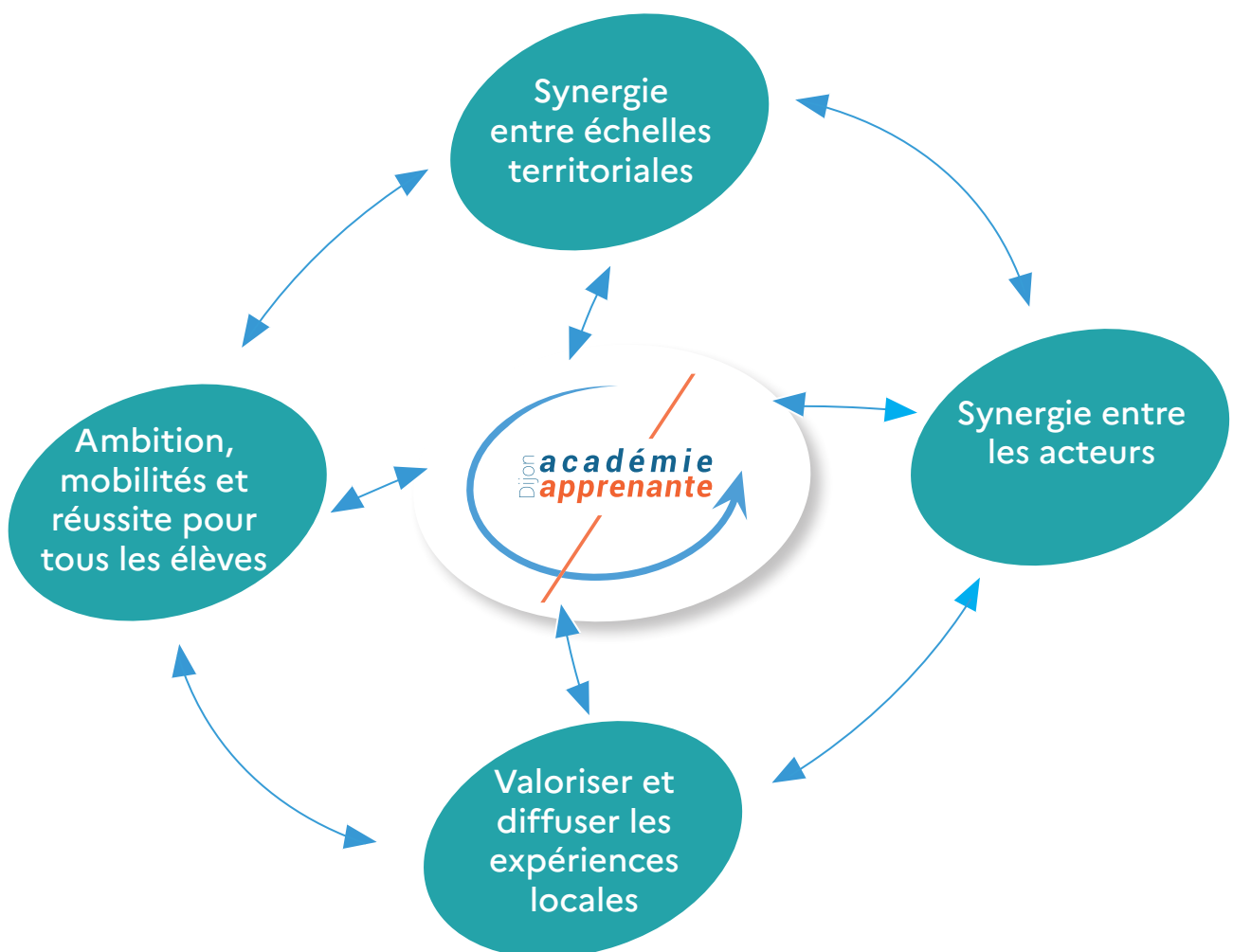
Le projet "Dijon académie apprenante"<sup>1</sup> est le cadre dans lequel s'inscrit notre réflexion : il part de la constitution sur le terrain des réseaux d'écoles et d'établissements, qui font vivre et développent dans l'action quotidienne une culture de l'intelligence collective au service de la réussite des élèves de leur territoire et il s'appuie d'autre part sur les groupes de travail (GTA) chargés de développer la réflexion sur les priorités du projet académique.

Parmi ces priorités, "prendre en compte les problématiques liées à la ruralité" a conduit à la constitution du GTA ruralité et à la proposition d'un plan académique École et Ruralité afin de partager une culture commune, géographique et pédagogique pour inscrire l'École dans ses territoires, avec ses partenaires (collectivités territoriales, élus, parents, associations etc.).

Rappelons qu'en termes de pourcentage de la population dans les zones rurales éloignées, l'académie de Dijon se classe en deuxième position au plan national.

Il s'agit donc de :

développer une démarche de projet à partir des caractéristiques d'un territoire rural avec comme seul engagement celui de construire ensemble.



<sup>1</sup> La priorité pour l'académie est de pouvoir mieux adapter la politique éducative aux besoins différenciés de ses territoires. C'est l'objectif du plan académique élaboré pour la période 2018-22.

## 2. Les premiers engagements de l'académie de Dijon

En raison du contexte sanitaire national, le groupe de travail académique Ruralité s'est mis en place à la rentrée 2020.

**Il s'est fixé les objectifs suivants :**

- ⇒ Collationner les différents projets de territoire afin de les mutualiser sur le site académique, dans l'onglet "ruralité" où se trouvent déjà les vidéos de la journée "École et Ruralité" du 2 octobre 2019 à Saint-Brissson.
- ⇒ Être force de propositions pour des temps d'échanges et de formation annuels appelés "Les rendez-vous de la Ruralité", avec des apports théoriques, des retours d'expériences, des interventions d'associations, l'objectif étant d'enraciner et de nourrir une culture commune de cadres, qui pourront impulser des projets locaux.

**Des objets de réflexion pour les rendez-vous de la Ruralité :**

- le réseau scolaire : pas une école dans ma commune mais une école pour ma commune
  - mobilités : la question des transports en lien avec le Conseil Régional
  - l'internat : des ruralités / des internats
  - les structures médico-sociales, leur couverture et leur complémentarité avec les psychologues de l'éducation nationale dans le 1<sup>er</sup> degré ; PIAL ruraux...
  - le continuum collège / lycée / supérieur
  - les ressources humaines et la constitution d'équipes pédagogiques ; RH de proximité
  - le numérique : fracture ou levier ?
- ⇒ Ce rendez-vous annuel essaiera dans chaque réseau de l'académie afin d'assurer une acculturation des cadres : les référentes académiques œuvreront à la diffusion départementale, en lien avec les DASEN, des apports de ce rendez-vous annuel.
- ⇒ Le groupe académique "Ruralité" se compose à ce jour de 17 personnes :
- Annette GIEN, IEN 1<sup>er</sup> degré 58, référente académique Ruralité
  - Françoise DELASPRES, IPR, référente académique Ruralité
  - Laurent RIEUTORT, professeur de géographie à l'Université Clermont Auvergne
  - Fabien GAVEAU, professeur d'histoire en CPGE, lycée Carnot - Dijon
  - Ariane AZEMA, Inspectrice générale
  - Marie-Pierre MARTIN, adjointe CSAIO
  - Cécile TYBIN, IA-IPR EVS
  - Laurence DUCREUX, IEN-IO 58
  - Jacques DUBOIS, DANE adjoint 2<sup>nd</sup> degré
  - Ilka BARILLER, Canopé 58
  - Christophe ARMINGEAT, IEN 89
  - Arnaud COLIN, IEN 21
  - Jérôme FRANÇOIS, IEN 71
  - Jean-Yves HEBRARD, proviseur lycée F. Mitterrand - Château-Chinon (58)
  - Marion MARTIN, principale collège René Cassin - Paray-le Monial (71)
  - Philippe BOUVET, principal du collège Jules Ferry - Beaune (21)
  - Catherine DAUROX, proviseure de la cité scolaire Parc des Chaumes - Avallon (89)



### 3. Le plan académique

Le plan académique va permettre une synergie entre les acteurs et leur territoire à différentes échelles.

⇒ **Axe prioritaire** : s'appuyer sur des indicateurs pertinents quel que soit le maillage choisi, académie, département, réseaux, établissements.

L'académie s'est engagée à construire un état des lieux de la ruralité scolaire et à l'analyser à partir de la cartographie effectuée par le SSI de Dijon, en tenant compte de la typologie des territoires ruraux publiée par la DEPP en octobre 2019.

⇒ **OBJECTIFS** :

- à partir de cette cartographie poursuivre la construction d'une culture commune partagée entre cadres (inspecteurs, chefs d'établissements, DSDEN, services du rectorat, etc.) fondée sur des critères objectifs et non sur des représentations
- mettre en place des formations au plan DAFPE en prenant appui sur les formations construites à l'UCA (Université Clermont Auvergne) par Laurent Rieutort (master MEEF créé en 2017 : Parcours pratiques et ingénierie de la Formation (PIF), "Territoires et pilotage des systèmes éducatifs")
- construire une culture commune des professeurs principaux avec l'aide des IEN-IO et du SAIO pour approfondir la notion d'orientation, d'ambition et de mobilité chez les jeunes ruraux

#### ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

⇒ **Aller à la rencontre des acteurs des territoires par l'organisation de réunions qui invitent le président de l'EPCI, les maires, les services de l'État avec la préfecture, le conseil départemental, les directeurs d'écoles, les chefs d'établissements, l'IEN, l'IEN-IO (ex : choix du maillage par EPCI) afin d'instaurer un échange sur le projet de territoire à partir des indicateurs de ruralité : quelle identité ? Quelles forces ? Quelles actions à mettre en synergie entre tous les acteurs afin d'offrir aux jeunes ruraux un service scolaire de qualité ? Comment anticiper ?**

⇒ **OBJECTIFS** :

- apprendre à "penser en écosystème" (Salomé Berlioux), car l'éducation nationale ne peut pas tout : "faire travailler main dans la main les différents acteurs"
- construire autour/avec les dispositifs existants : exemple des **Cordées rurales (de la réussite)**, penser les dispositifs / projets / partenariats en synergie
- instaurer un plan de formation des enseignants néo-ruraux (stagiaires et T1-T2-T3 ; 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) : présentation du plan académique Ruralité, gestes professionnels dans une classe multiniveaux, importance de l'orientation, rôle dans une commune rurale, apports et difficultés du numérique
- construire une méthodologie pour atteindre cet objectif en s'appuyant sur les exemples de Reims, de la tournée "Ambition scolaire" de la Nièvre et sur *Chemins d'avenir*

*Illustration : tournée "Ambition scolaire" dans la Nièvre*

*Plan de formation 1<sup>er</sup> degré pour les enseignants néo-ruraux mis en place dans la Nièvre (rentrée 2020)  
Cordées rurales « Ambition, mobilité » développées à partir de 2020 dans les 4 départements de l'académie*

## ÉCHELLE INFRA-DÉPARTEMENTALE = RÉSEAUX

⇒ Instaurer des micro-réunions en présence des IEN, maires et président d'EPCI concernés.

**OBJECTIF** : faire un constat en relevant les forces qui peuvent être des leviers pour ce territoire et son École, à partir des fiches d'identité des réseaux.

Chaque territoire identifié disposera ainsi d'une cartographie de son secteur et des projets seront rédigés à cette micro-échelle (ex : écoles du socle, internats du XXI<sup>e</sup> siècle, conventions avec associations type *Chemins d'avenirs*, Campus connecté, etc.) avec des retours au niveau départemental et académique.

Il s'agit d'initier la réflexion dans le cadre du parcours de l'enfant et du jeune, à partir des indicateurs du secteur retenu.

Intégrer les IEN-ET-EG et les IA-IPR, particulièrement à cette échelle (mais aussi au niveau départemental et académique).

*Illustration : fiche d'identité du réseau Nièvre et les premières pistes de travail dégagées par les animateurs du réseau lors de leur réunion (7 janvier 2020)*

⇒ Initier la réflexion dans le cadre du parcours de l'enfant et du jeune, à partir des indicateurs du secteur retenu, en associant dans un second temps les directeurs d'école et les chefs d'établissements avec les maires et le président de l'EPCI.

**OBJECTIF** : travailler sur les valeurs, les espaces complémentaires, la pédagogie afin d'aboutir à l'idée de responsabilités partagées.

**OBJECTIFS** : aboutir à un plan d'action en direction des élèves pour lever les obstacles sur leur parcours.

- Information sur les formations et les métiers auxquels ils peuvent prétendre et sur ce qui existe localement, régionalement... ou pas
- Travail sur l'autocensure et le manque de confiance en soi
- Travail sur l'assignation à résidence et comment y porter remède
- Initiatives pour réduire la fracture numérique
- Initiatives particulières pour atténuer les fragilités économiques et sociales de certaines familles

*Illustration : continuité pédagogique /expérience du confinement/ numérique e-"Devoirs faits", Écoles éloignées en réseau (EER) sur le modèle canadien et Académie de Clermont-Ferrand, testé cette année à La Machine*

## ÉCHELLE DE L'EXPÉRIMENTATION LOCALE

⇒ Constituer des groupes de travail sur les territoires identifiés, ouverts à tous les acteurs (maires, IEN, chefs d'établissement, associations, parents d'élèves) : croisement d'échelles fines ET académique, car chaque échelle produit des constats différents de même que les emboitements d'échelles. Donc à confronter.

⇒ Travailler dans le cadre d'un maillage très fin : écoles du socle, projets d'Internat (plan Internat du XXI<sup>e</sup> siècle) en fonction des établissements retenus : internats collèges et lycées. S'appuyer sur les expérimentations "École du Socle", celle de La Machine en particulier (projet de territoire).

⇒ Développer des projets valorisants et à haute valeur ajoutée pour les structures scolaires (écoles, collèges, lycées) : école d'immersion linguistique (50% du temps en langue étrangère), labellisation Euroscol, labellisation EDD, labellisation Génération 2024...

⇒ S'appuyer sur l'engagement des CVC et CVL.

*Illustration : École du Socle de La Machine*